

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 19 mars 2024

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le parquet de Paris annonce que **trois personnes ont été interpellées le dimanche 17 mars 2024 dans le dossier des fuites de données personnelles au préjudice de France Travail**, et qu'elles sont présentées ce mardi 19 mars 2024 à un juge d'instruction en vue de leur mise en examen. Ces personnes sont nées en novembre 2001 dans l'Yonne, septembre 2000 et septembre 2002 en Ardèche. La section en charge de la lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris (J3) requiert leur placement en détention provisoire.

L'information judiciaire est ouverte par réquisitoire introductif également du 19 mars 2024, des chefs d'accès et maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données, extraction de ces données, escroquerie et blanchiment, chacune de ces infractions étant aggravée par la circonstance de bande organisée.

Le 8 mars 2024, France Travail avait notifié à la CNIL une fuite de données personnelles en provenance de sa base. Avisé le 12 mars 2024, le parquet de Paris avait chargé de l'enquête la BLC2C de la direction de la police judiciaire de Paris.

Des premiers éléments identifiés par France Travail, il est ressorti qu'entre les 6 février et 5 mars des comptes d'agent Cap Emploi, habilités à accéder aux ressources présentes sur le système d'information de France Travail, avaient été utilisés pour procéder au téléchargement de données de la base des demandeurs d'emploi évaluée à 43 millions de données à caractère personnel. La nature des données à caractère personnel constituant cette base provenant d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'État était : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse physique, adresse mail, numéro de téléphone, NIR (numéro de sécurité sociale), identifiants France Travail.

Les investigations techniques et téléphoniques ont permis d'identifier trois suspects. Les perquisitions diligentées à leur domicile et sur leur matériel informatique ont confirmé pour certains d'entre eux une activité de d'escroquerie en recourant à la technique du « phishing ».

Les investigations se poursuivent désormais dans le cadre de l'information judiciaire. Elles auront pour objectif de rechercher d'éventuels autres acteurs et d'évaluer la part de responsabilité de chacun.

Laure BECCUAU, Procureure de la République